

Que s'est-il passé cette semaine sur le marché de la santé ?

CHEZ NOS CLIENTS ET PROSPECTS

Sanction : Generali Vie écope d'une amende de 10M d'euros

News Assurance Pro - 18/03/2020

- Mardi 17 mars, l'ACPR a publié une décision visant à condamner Generali Vie, filiale de Generali France à une amende de 10M d'euros. Le régulateur a retenu 5 griefs à l'encontre de l'assureur vie. Ce dernier a été contrôlé entre septembre 2016 et octobre 2018.
- Durant cette période, Generali Vie n'a pas été en mesure de remettre les documents « *justifiant les opérations se rapportant à quelques contrats d'assurance retraite* », lit-on dans la décision.
- Enfin, l'ACPR reproche à Generali Vie des défauts sur le devoir de conseil s'agissant de transferts internes de contrats d'assurance retraite.

Bourse : CNP Assurances veut rassurer sur sa solidité financière

News Assurance Pro - 19/03/2020

- Le groupe CNP Assurances, dont l'action a encore perdu près de 22% à la Bourse de Paris mercredi, a assuré que sa solidité financière n'était pas remise en cause par la crise du coronavirus.

Résultats 2019 : Bénéfice net en hausse pour Generali

News Assurances Pro – 13/03/2020

- Generali a annoncé une progression de son bénéfice net de 15,7% à 2,67 milliards d'euros, une performance qui lui permet de confirmer l'intégralité des objectifs de son plan stratégique "Generali 2021".
- D'ici 2021, Generali mise sur le développement de la gestion d'actifs, ainsi que sur la numérisation de son modèle opérationnel et de distribution, dans lequel il va investir un milliard d'euros, pour doper sa croissance et ses bénéfices.
- L'assureur a annoncé le lancement d'un "fonds extraordinaire international" d'un montant maximum de 100 millions, dont 30 millions immédiatement disponibles pour l'Italie, destiné à affronter la pandémie de coronavirus, qualifiée autant de "crise sanitaire que de crise économique", et ses effets.

Courtage : April prépare une nouvelle marketplace en santé

News Assurances Pro – 11/03/2020

- April lance 1 nouvelle offre en santé haut de gamme baptisée « Santé Pro Solution ».
- Portée par Prévoir, cette offre cible les TNS et les pros de plus de 50 ans et leur famille, qui font partie des 5 marchés prioritaires du Courtier. Elle vient « combler un manque dans notre panel de produits. Nous étions mal positionnés sur le haut de gamme », indique Roger Mainguy, président-directeur général du pôle April prévoyance santé.
- Cette nouvelle offre s'inscrit dans la stratégie d'April qui souhaite se recentrer sur son métier d'intermédiaire depuis son acquisition par le fonds CVC.

Courtage : Aon met (enfin) la main sur Willis Towers Watson

News Assurances Pro – 09/03/2020

- Après une trêve de 12 mois, Aon et Willis Towers Watson ont annoncé le 9 mars 2020 avoir trouvé un accord définitif de rapprochement sur la base d'échanges d'actions, pour une valeur nette combinée implicite d'environ 80Mds de dollars.
- L'opération coûtera près de 30Mds de dollars et devrait être entièrement finalisée à la mi-année 2021, selon la directrice financière du courtier.
- Ce futur "mega broker" conservera le nom d'Aon et son siège social sera basé à Londres.

SUR NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Coronavirus : Les assureurs font un (petit) geste pour les TPE

News Assurance Pro - 19/03/2020

- Depuis le début de la crise du coronavirus, la Fédération française de l'assurance a été très discrète. Les assureurs ont été épinglés le 18 mars par l'Union des métiers et industries et de l'hôtellerie (UMIH), leur demandant de débloquer une indemnisation pour les effets non assurables comme la perte d'exploitation sans dommages. L'UMIH demande au gouvernement la déclaration d'« état de catastrophe sanitaire » pour contraindre les assureurs à prendre en charge ces pertes.
- Ces problématiques n'ont pas du tout été abordées par la Fédération française de l'assurance qui, dans un communiqué annonce « une mesure d'urgence » à destination des artisans, commerçants, professions libérales et plus généralement les TPE.
- Les assureurs s'engagent uniquement à conserver les garanties des entreprises en difficulté en cas de retard de paiement de la cotisation suite à la pandémie, et ce pour toute la période de confinement.

Coronavirus : les assureurs des professionnels de santé se mobilisent

L'Argus de l'Assurance – 18/03/2020

- Les acteurs de l'assurance en lien direct avec les professionnels de santé ont annoncé diverses mesures pour soutenir leurs adhérents.

- Ampli Mutuelle a ainsi fait le choix de supprimer le délai de franchise (14 ou 30 jours selon les contrats) des contrats de prévoyance des adhérents libéraux appartenant à quatre régimes : CARMF (médecins), CARPIMKO (auxiliaires de santé), CARCDSF (chirurgiens-dentistes, sages-femmes) et CAVP (pharmaciens, biologistes).
- La MACSF a de son côté, outre le lancement d'un fonds de solidarité doté d'un million d'euros, décidé de couvrir les indemnités journalières de ses praticiens libéraux en arrêt de travail pendant les trois jours de carence précédant la prise en charge par l'Assurance maladie.
- Le groupe Pasteur Mutualité (GPM) a pris une décision identique concernant la prise en charge des trois jours de carence p. La couverture RCP de sa filiale Panacéa Assurances est de son côté étendue aux actes de téléconsultation effectués par ses adhérents. Enfin, si un professionnel de santé est placé en isolement à la suite d'un contact rapproché avec une personne diagnostiquée positive au coronavirus Covid-19, GPM assimile cet isolement à un arrêt de travail pour maladie et versera les indemnités journalières prévues dans ce cadre.
- Une mesure équivalente a enfin été officialisée par l'Union nationale pour les intérêts de la médecine (Unim), assurée par Allianz. Une prise en charge est prévue dès le premier jour d'arrêt de travail (même pour ceux ayant trait à un arrêt de travail pour isolement à titre préventif) pour les adhérents de l'Unim en prévoyance, à hauteur de la moitié de l'indemnité journalière forfaitaire prévue (15 ou 30 jours selon les contrats), pour une durée maximale de 20 jours.

Coronavirus : La téléconsultation explose

News Assurance Pro – 20/03/2020

- Les patients fuient les cabinets médicaux et le nombre d'actes de téléconsultation augmente de façon exponentielle, dans ce contexte de pandémie du coronavirus.
- Les conditions de remboursement par l'Assurance Maladie sont fortement assouplies pour les personnes présentant les symptômes du Covid-19. Plus besoin d'avoir vu son médecin dans les derniers 12 mois pour être remboursé par l'Assurance Maladie.
- A partir du 19 mars, la prise en charge de l'Assurance Maladie des actes de téléconsultation liés au coronavirus évolue également. Il passe à 100% de la base de remboursement, contre 70% jusqu'à présent, selon un décret paru au Journal Officiel du 20 mars.
- Le nombre d'actes à distance devrait encore augmenter dans les prochains jours. En effet, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, a invité les Français qui pensent "être atteints par le covid-19" à privilégier la consultation à distance en cas de symptômes légers afin d'éviter toute contamination.
- Face aux difficultés de déplacement de leurs patients, des professionnels de santé adoptent la téléconsultation, aussi bien les médecins généralistes que les spécialistes tels que les psychiatres ou les diététiciens.
- Pour les acteurs de la télémédecine, cette crise permettra d'installer la téléconsultation dans le paysage.

Coronavirus : Risques limités pour les assureurs ?

News Assurances Pro – 13/03/2020

- Assistants, assureurs et réassureurs suivent de près l'évolution de la pandémie de Coronavirus. Pour autant, selon les premières estimations, les impacts en termes de sinistralité pourraient être relativement modérés.
- Le principal impact de l'épidémie en prévoyance concerne les arrêts de travail. Dans cette situation de confinement systématique et étant donné la fermeture des établissements scolaires, tous les Français peuvent demander un arrêt de travail prescrit par l'ARS. Il est cependant difficile de mesurer l'impact sans connaître le pourcentage de salariés en arrêt, ni la durée.
- Par ailleurs, les décès concernent principalement des personnes de plus de 70 ans qui ne sont pas couverts par des régimes prévoyance collectifs. Les personnes âgées peuvent en revanche être couvertes par une assurance obsèques dont le risque est certain.

Engagement sur la lisibilité des garanties de complémentaires santé : un premier bilan très encourageant un an après sa signature

Fédération Française de l'assurance – 09/03/2020

- L'UNOCAM publie les résultats de la première enquête sur la mise en œuvre de l'Engagement visant à améliorer la lisibilité des garanties de complémentaires santé.
- Les résultats de cette enquête sont très positifs et montrent :
 - Une forte implication des organismes complémentaires dans la démarche dès 2020 ;
 - Une harmonisation des libellés des principaux postes de garanties par une très grande majorité d'organismes ;
 - La diffusion bien engagée des 15 exemples de remboursement communs et en euros pour les actes les plus fréquents.

POUR LA CULTURE GÉNÉRALE

Coronavirus : vers un accord de place sur la prise en charge des arrêts de travail des personnes confinées

L'Argus de l'Assurance – 19/03/2020

- Les regards sont tournés vers l'assurance pour apporter sa contribution à l'effort de solidarité nationale en vue d'endiguer la crise économique actuelle liée à la pandémie du coronavirus Covid-19.
- Plusieurs sujets précis reviennent de manière récurrente, sur lesquels l'exécutif fait pression, avec – pour l'heure – peu d'avancées concrètes : c'est le cas de la perte d'exploitation (PE) sans dommages, mais également celui des arrêts de travail de courte durée pour les personnes en confinement.
- Si les pouvoirs publics ont prévu des mesures dérogatoires pour ces personnes dans l'impossibilité de travailler sans pour autant être malades (télétravail impossible, isolement, maintien à domicile forcé...), notamment la suppression des trois jours de

carence pour les salariés du privé et le versement d'indemnités journalières de la part de la Sécurité sociale pour une durée de vingt jours (pour les salariés et les TNS), pour l'heure, aucun ajustement n'a été officialisé quant aux garanties « arrêt de travail » pour les indemnités journalières qui diffèrent en fonction des contrats en prévoyance.

- Plusieurs assureurs et intermédiaires interrogés ont fait entendre à l'Argus leur impatience sur le sujet pour ajuster leur communication, notamment vis-à-vis de leurs adhérents. Un accord de place serait toutefois attendu d'ici à la fin de la semaine, selon plusieurs sources, rendant par ailleurs obsolètes certains ajustements menés ces derniers jours.

Le coronavirus a-t-il eu pour effet de diminuer la pollution?

Libération – 09/03/2020

- Plusieurs cartes réalisées par la Nasa, et par l'observatoire français Latmos, indiquent une chute de la pollution en Chine et en Italie.
- Latmos estime que « les cartes du monoxyde de carbone (CO) observé par la mission Iasi démontrent qu'au mois de février, les concentrations en gaz ont diminué de 10% à 45% dans toute la région entre Wuhan et Beijing par rapport aux années antérieures. Et dans une moindre mesure on détecte aussi l'impact du confinement dans le nord de l'Italie. ». Ces diminutions sont liées à « la mise en quarantaine totale ou partielle de plusieurs villes ou régions » chinoises.
- Le Covid-19 pourrait indirectement faire baisser le nombre de décès : « Sachant que le nombre de décès par an liés à la pollution en Chine est estimé être proche du million, peut-être que la situation actuelle permettra d'éviter une partie de ces décès cette année. » précise le Latmos dans son communiqué.